



La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche de candidat(e)s pour combler le poste suivant :

**Enseignant(e) – 6<sup>e</sup> année**

Contrat temporaire 100 %

à

**l'École Pointe-des-Chênes (Maternelle à 12<sup>e</sup> année)**

90, chemin Arena

Sainte-Anne (Manitoba) R5H 1G6

**Les candidat(e)s doivent :**

- ♦ posséder un brevet d'enseignement au Manitoba
- ♦ avoir d'excellentes habiletés de communication
- ♦ posséder d'excellentes connaissances du français et de l'anglais parlé et écrit
- ♦ démontrer la capacité de travailler en équipe
- ♦ pouvoir intégrer la technologie dans son enseignement
- ♦ avoir une connaissance de la philosophie du cycle intermédiaire
- ♦ adhérer à la philosophie de l'école
- ♦ adhérer à la philosophie de l'inclusion
- ♦ promouvoir et rehausser la construction identitaire
- ♦ promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

L'entrée en fonction se fera le 11 décembre 2023 jusqu'au 28 juin 2024.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae en français et trois (3) noms de référence en citant le numéro de poste 19-ENS-23 **avant 16 h, le 2 octobre 2023.**

**Service des ressources humaines**  
Division scolaire franco-manitobaine

Courriel : [emplois@dsfm.mb.ca](mailto:emplois@dsfm.mb.ca)

La Division scolaire franco-manitobaine se fait un devoir d'offrir une expérience englobante et sans obstacles aux personnes qui ont des besoins en matière d'accessibilité. Il est possible de demander des mesures d'adaptation à tout stade du processus de recrutement. Pour faire demande en confidentialité, envoyez un courriel à : [emplois@dsfm.mb.ca](mailto:emplois@dsfm.mb.ca) afin qu'il soit possible de prendre les dispositions nécessaires. N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire appelé à travailler auprès des personnes vulnérables et l'originale d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements récents de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste. Les coûts associés aux vérifications sont la responsabilité du candidat retenu.

**Numéro de poste : 19-ENS-23**